



Synode
du 5 au 7 novembre 2023 à Berne

Interpellation de Michel Müller concernant l'accord sur l'aumônerie de l'armée

Conformément à l'art. 64 du Règlement du Synode

Proposition

L'auteur de l'interpellation prie le Conseil de répondre aux questions suivantes lors du synode qui aura lieu du 5 au 7 novembre 2023.

Le 2 juillet 2023, on pouvait lire sur ref.ch l'article suivant : <https://www.ref.ch/news/svp-politikerin-yvette-estermann-will-reformierte-pfarrerin-werden/> (« La politicienne UDC Yvette Estermann veut devenir pasteure », en allemand). Cette information figurait aussi dans les journaux de CHmedia, comme par exemple l'article suivant : <https://www.luzernerzeitung.ch/schweiz/svp-nationalraetin-soldaten-betreuen-anstatt-im-bundeshaus-politisieren-yvette-estermann-wird-armeeseelsorgerin-ld.2477385> (« Une conseillère nationale UDC auprès des soldats au lieu de faire de la politique au Palais fédéral – Yvette Estermann devient aumônière », aussi en allemand).

L'auteur de l'interpellation reconnaît que le ton général de ces articles est positif, et le fait qu'ils soient parus (par hasard) en même temps que le rapport sur la prière musulmane doit aussi être jugé de façon tout à fait positive. Il n'empêche que le procédé interpelle, aussi le signataire demande-t-il une réponse aux questions suivantes :

1. Comment se fait-il qu'une étudiante en théologie puisse devenir aumônière de l'armée ? Par quelle Église a-t-elle été recommandée alors qu'elle n'a pas terminé ses études et donc qu'elle n'a *a fortiori* pas été ordonnée ?
2. A-t-elle d'ailleurs été recommandée ? Les articles ne le mentionnent pas, ils évoquent uniquement un assessment réalisé par Samuel Schmid, chef de l'Aumônerie de l'armée.
3. Comment l'EERS, partenaire de l'accord, a-t-elle été associée ? Ou bien s'agit-il d'une autre partenaire de l'accord ? Laquelle ?
4. Y a-t-il d'autres cas semblables ou similaires ?

